ANNEXE 2 à l’acte d’engagement

MEMOIRE TECHNIQUE

**Lot unique : Entretien courant des espaces verts et prestations d’élagage, abattage des sites : Vannes/Meucon - Saint Pierre Quiberon (Penthièvre).**

**Le présent mémoire technique est à renseigner le plus précisément possible par le candidat. Il définit clairement son offre technique pour la réalisation des prestations faisant l’objet de l’accord-cadre référencé DAF\_2025\_001405.**

**L’étude des critères « Valeur technique » détaillés à l’article 6.3 du règlement de consultation est effectuée uniquement sur la base des éléments indiqués ci-après par le candidat.**

**La documentation qui serait éventuellement jointe par le candidat n’est en aucun cas contractuelle ; elle ne sera pas examinée.**

**Le mémoire technique ne doit pas dépasser 15 pages. Toute page au-delà de ce maximum ne sera pas consultée.**

**Critère technique (15 points)**

Présentation de la démarche du candidat (détail de l'organisation, absences, moyens humains et techniques, méthodes, compréhension des exigences) et modalités de mise en œuvre du système de suivi et de contrôle des prestations

Le candidat détaille sa méthode d’organisation qui témoigne de ce qu’il a pris en considération les spécificités du Ministère des Armées (sites épars, exigences sécuritaires, nombreux bénéficiaires, etc.) et qui démontre une capacité de pilotage cohérente et efficiente de l’ensemble des sites.

Ce document valant plan de management de la prestation sera contractuel. En conséquence, il doit être complet et exhaustif en détaillant sur 15 pages maximum les différents points suivants :

* Organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, plannings, temps dédié aux tâches attendues, permanences téléphoniques, etc.) que le candidat envisage de mettre en place afin de répondre aux exigences du CCTP.
* Moyens humains, techniques et matériels que le candidat envisage de mettre en place afin de répondre aux exigences du CCTP.
* Modalités de suivi et de contrôle des prestations effectués par le personnel d’encadrement : le candidat détaillera sa démarche de gestion de crise, le processus qualité envisagé (mesures d’autocontrôle, gestion des actions correctives, modalités de mesure de la satisfaction du client, etc.) ;
* Organisation détaillée pour assurer les prestations occasionnelles

**Critère développement durable (10 points)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Descriptif des attendus** | **Réponse du candidat** |
| **Le candidat indique le pourcentage de machines portatives électriques ou à énergie autre que fossile utilisées dans le cadre de l’exécution du marché**. (2 points)  Précision : ce taux correspond aux matériels utilisés dans le cadre du marché et non aux matériels détenus par la société.  Le candidat doit fournir la liste des machines utilisées pour l’exécution du marché. Attention : si la liste n'est pas fournie le taux n’est pas pris en compte et la note de 0/2 est attribuée.  Le taux annoncé doit pouvoir être vérifié grâce à la liste des matériels fournis. | *…%* |
| **Le candidat indique le pourcentage de véhicules "propres" et "dits propres" utilisés dans le cadre de l’exécution du marché**. (2 points)  *Est considéré comme véhicule tout engin porteur d'une carte grise; les véhicules pris en compte peuvent fonctionner à l’éthanol E85, au GPL, les voitures hybrides simples ou rechargeables, les voitures à l’énergie électrique ou à l’hydrogène.*  Précision : ce taux correspond aux véhicules utilisés dans le cadre du marché et non aux véhicules détenus par la société.  Le candidat doit fournir la liste des véhicules utilisés pour l’exécution du marché. Attention : si la liste n'est pas fournie le taux n’est pas pris en compte et la note de 0/2 est attribuée.  Le taux annoncé doit pouvoir être vérifié grâce à la liste des véhicules fournis. | *…%* |

## 2– TAUX D’UTILISATION DE PRODUITS LABELLISES OU EQUIVALENT (2 POINTS)

* Taux en % :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

## 3– VALORISATIONS DES DECHETS VERTS/BOIS COLLECTES DANS LE CADRE DE L’EXECUTION DU MARCHE (4 POINTS)

**Le candidat précise comment il valorise les déchets au niveau de son entreprise (compostage, copeaux de bois, ……) ou s’ils sont uniquement déposés en déchèterie.**

* Valorisations des déchets verts collectés :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

* Valorisation du bois collectés :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

A , le

Cachet société